

COLLOQUE SCIENTIFIQUE SFER LML 2016

Les 09 et 10 juin 2016

VetAgro Sup : Campus agronomique de Clermont



LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS LAITIERS : ÉVOLUTION DES POLITIQUES
PUBLIQUES, CONSÉQUENCES ET ADAPTATIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



La Normandie laitière, 1 an après la fin des quotas

Philippe LEGRAIN ¹,

¹ Chambre d'agriculture de Normandie

E-mail auteur: plegrain@manche.chambagri.fr

Résumé

De 2010 à 2015, les élevages laitiers de Normandie ont continué à croître en taille et à réduire en effectif, en simplifiant les systèmes de production. Malgré ces évolutions structurelles rapides, les revenus sont restés médiocres, et les élevages prennent de plein fouet la chute des prix. Les laiteries coopératives normandes ont poursuivi leur stratégie de développement des volumes, à la différence des industriels privés. Éleveurs et laiteries privées ont pour la plupart signé un contrat écrit. 18 Organisations de Producteurs ont vu le jour, mais la construction de relations étroites avec les laiteries est entravée par la chute du prix du lait.

Le retour sur la prospective réalisée en 2013 montre que les scénarios envisagés à l'époque recouvrent bien le champ des possibles tel qu'il se dessine. La pertinence de l'existence d'un scénario pessimiste, qui était contesté à l'origine, se vérifie chaque jour un peu plus.

Mots-clés : structures agricoles, organisation, filière, territoire, contractualisation

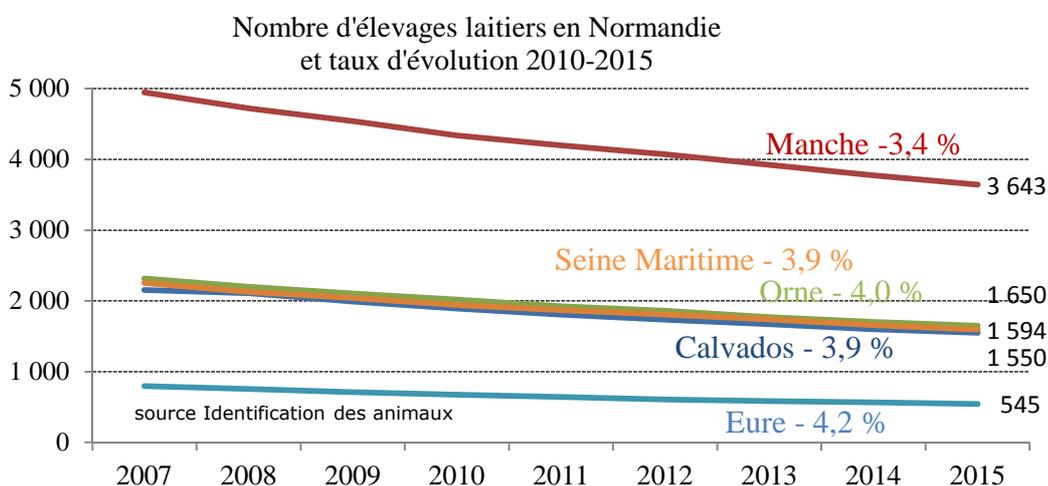
Le 31 mars 2015, prenait fin le système géré par l'Europe durant 31 ans : le contrôle par les pouvoirs publics du volume de lait produit dans les élevages européens. Une nouvelle page s'ouvre pour la filière laitière, qui n'est pas sans opportunités pour la région Normandie, mais pose aussi de nombreuses interrogations.

L'objectif de ce document sera de faire un état des lieux des différents acteurs de la filière laitière normande et de leurs relations au printemps 2016, un an après la fin des quotas.

Dans un second temps, nous confronterons les résultats d'une étude prospective réalisée il y a 3 ans (la Normandie laitière 2012-2020) avec les données statistiques les plus récentes.

1. Les élevages laitiers en Normandie

1.1 La restructuration des élevages laitiers ne ralentit pas



Ces 5 dernières années, l'effectif d'élevages laitiers en Normandie continue à reculer pour se situer à 9 000 fin 2015, soit - 17 % en 5 ans, et - 3,7 % par an de 2010 à 2015. Ce taux est un peu inférieur à la période précédente (-4.4 % entre 2007 et 2010).

2010-2015 : Baisse annuelle du nombre d'élevages en Normandie en %						
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine Maritime
2010	-4.6%	-4.5%	-5.0%	-4.1%	-5.1%	-4.9%
2011	-3.9%	-3.2%	-4.4%	-4.8%	-5.2%	-3.7%
2012	-3.4%	-3.0%	-4.0%	-3.2%	-5.2%	-3.4%
2013	-3.9%	-3.7%	-3.6%	-4.8%	-4.1%	-3.7%
2014	-4.0%	-3.8%	-4.4%	-3.8%	-2.9%	-4.8%
2015	-3.4%	-3.4%	-3.1%	-3.2%	-3.5%	-3.8%
2010-2015	-3.7%	-3.4%	-3.9%	-4.0%	-4.2%	-3.9%

Source Identification des animaux

Selon les années, ce taux de baisse du nombre des élevages a peu varié. Le recul des effectifs selon les départements varie entre - 3,4 et - 4,2 %, des écarts finalement peu élevés entre le département le plus laitier (la Manche) et le moins laitier (l'Eure).

À noter que c'est en 2015 année de déclenchement de la crise laitière, que le recul du nombre d'élevages laitiers a été le plus faible ! Les derniers chiffres en avril 2016 montrent une accélération de la baisse, qui reviendrait à un niveau compris entre 4 et 4.5 %.

En nombre d'élevages la baisse est de 376 par an pour la Normandie. C'est dans la Manche que la baisse est la plus forte en nombre avec 139 élevages en moins chaque année. C'est dans l'Eure que la baisse est la plus faible en nombre avec 26 élevages de moins chaque année.

2010-2015 : Baisse annuelle du nombre d'élevages en Normandie					
Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine Maritime
- 376 /an	- 139 /an	- 68 /an	- 74 /an	- 26 /an	- 70 /an

1.2 La taille des troupeaux augmente rapidement

La taille des élevages continue de s'agrandir rapidement : + 2,6 vaches par an ces 5 dernières années, pour amener le troupeau moyen en Normandie à 67 Vaches Laitières. La taille des troupeaux manchois devient maintenant nettement supérieure à celle des autres départements.

Nombre moyen de vaches laitières par élevage						
	Normandie	Manche	Calvados	Orne	Eure	Seine Maritime
Déc. 2010	56 VL	56 VL	56 VL	53 VL	53 VL	51 VL
Déc. 2015	67 VL	70 VL	68 VL	63 VL	64 VL	63 VL

Source : Identification des animaux

En Normandie, le plus grand troupeau de vaches laitières est proche de 400 VL, tout comme en 2010. Mais le nombre de troupeaux laitiers de plus de 100 vaches a doublé entre temps : il est passé de 662 en 2010 à 1355 en 2015, soit 15% des élevages.

1.3 Les systèmes mixtes lait-viande sont les plus nombreux en Normandie

	2015	répartition	Nombre de VL	répartition	Taille moyenne
Système Lait spécialisé	3136 élevages	35%	198 147	33%	63 VL
Système VL + Bœufs	2054 élevages	23%	135 542	23%	66 VL
Système VL + JB	1972 élevages	22%	159 164	27%	81 VL
Sous-total VL+mâles	4026 élevages	45 %	294 706	49%	73 VL
Système VA + VL + JB	935 élevages	10%	66 573	11%	71 VL
Système VA + VL + Bœufs	485 élevages	5%	25 274	4%	52 VL
Système VA + VL	390 élevages	4%	15 391	3%	39 VL
Sous-total VL + VA	1810 élevages	20 %	107 238	18%	59 VL
TOTAL	8972 élevages	100%	600 091	100%	67 VL

Source : Identification des animaux

A partir des inventaires des cheptels, nous avons construit une typologie des élevages bovins, mais qui ne tient ni compte des cultures, ni d'éventuels autres élevages que bovins. On en tire l'analyse suivante :

- Les exploitations laitières avec un atelier d'engraissement de mâles (bœufs ou taurillons) demeurent majoritaires (45 %) parmi les élevages laitiers en Normandie.
- Les systèmes sans bovins mâles viennent en seconde position avec 35 %.
- Enfin les exploitations avec un double troupeau de vaches (laitières + allaitantes) représentent 20 % des élevages.

1.4 Les systèmes lait-viande sont en régression rapide

De 2010 à 2015, les systèmes de production se simplifient, au détriment des ateliers de viande bovine : le nombre d'éleveurs laitiers qui engraisent des bœufs recule de 226 par an ces dernières années ! Le nombre d'ateliers d'engraissement des Jeunes Bovins Mâles recule de 66 par an.

Évolution du nombre de systèmes laitiers en Normandie				
	2010	2015	évolution	En %
Système Lait spécialisé	3369	3136	- 25 /an	-1.4 %
Système VL + Bœufs	2852	2054	-168 /an	-6.3 %
Système VL + JB	2179	1972	-51 /an	-2.0 %
Sous-total VL+mâles	5031	4026	-219/an	-4.8 %
Système VA + VL + JB	1228	935	-61 /an	-5.3 %
Système VA + VL + Bœufs	768	485	-58 /an	-8.8 %
Système VA + VL	468	390	-15 /an	-3.6 %
Sous-total VL + VA	2464	1810	-134/an	-6.0%

Les élevages bovins en Normandie ont donc accentué leur spécialisation laitière ces dernières années. Ainsi le nombre total de bovins femelles a-t-il progressé de 2% en 5 ans. Mais le nombre de bovins mâles engraisés par les élevages laitiers a reculé de 18 %. Cela est surtout le fait des ventes de bœufs, qui ont diminué de 27 % entre 2010 et 2015, alors que les ventes de taurillons ne reculaient que de 12%.

1.5 La race normande en fort recul ces dernières années

L'effectif de vaches laitières de race normande a reculé de 15 % en 5 ans en Normandie. Pendant le même temps, l'effectif de vaches Prim'Holstein a progressé de 10 %.

Les Normandes ne représentent plus que 32 % des vaches laitières en 2016. Elles étaient encore 38 % en 2010.

Selon les départements, entre 24 et 38 % des troupeaux laitiers sont de race normande en 2016. Le recul a été particulièrement accentué dans la Manche : - 8 % en 5 ans.

Part de VL de race normande	2010	2015
Système Lait spécialisé	31 %	25 %
Système VL + Bœufs	51 %	46 %
Système VL + JB	32 %	28 %
Système VA + VL + JB	28 %	25 %
Système VA + VL + Bœufs	47 %	44 %
Système VA + VL	38 %	33 %
TOTAL	38 %	32 %

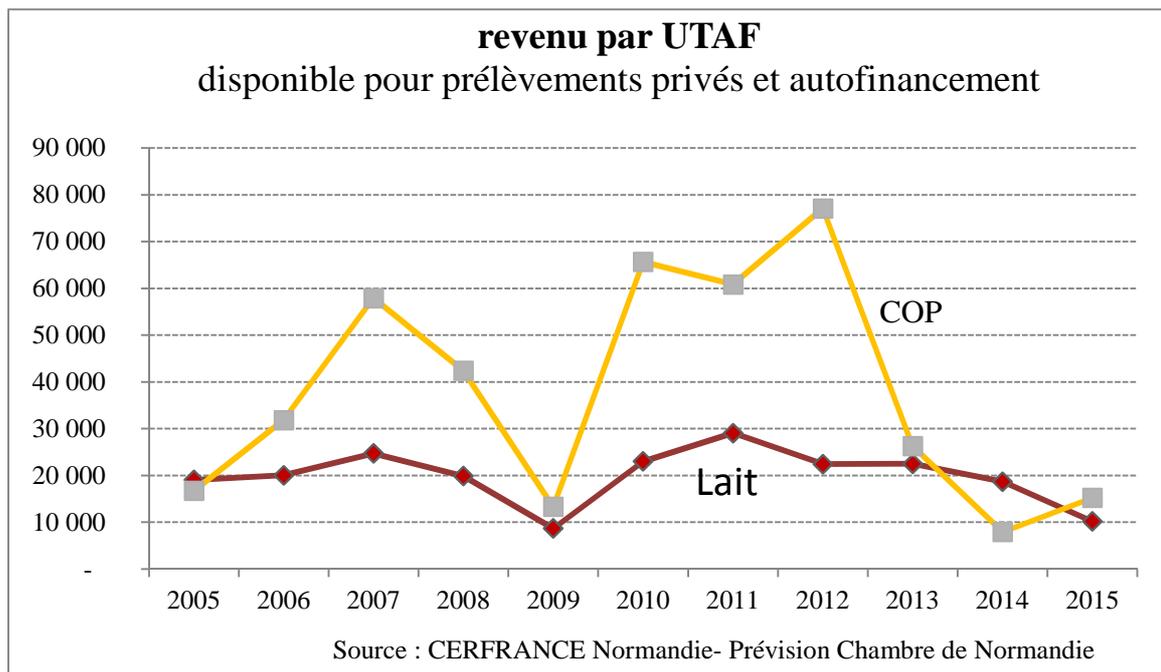
La race normande très présente dans les exploitations pratiquant l'engraissement de bœufs, a été pénalisée par le recul de ces systèmes. Mais quel que soit le système, le recul de la part de vaches normandes varie de 3 à 6 % en 5 ans.

1.6 Le revenu des exploitations laitières de 2010 à 2015

Après la crise laitière de 2009, le revenu moyen des éleveurs laitiers normands s'est redressé dès 2010. Mais, dès 2014, le revenu se dégradait, pour plonger en 2015. Les premières estimations pour 2016, suggèrent que le revenu de l'échantillon moyen pourrait être proche de zéro !

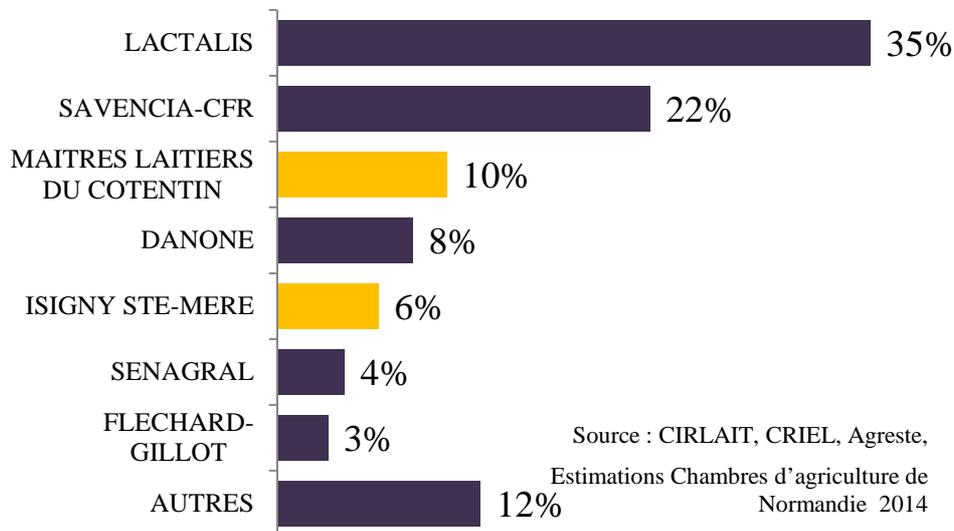
Les exploitations COP (céréales et oléoprotéagineux) de la région, après la crise de 2009, ont connu un redressement spectaculaire de leurs revenus pour atteindre des niveaux de revenus par UTAF (Unité de Travail Agricole Familial) de l'ordre de 60 à 80 000 euros entre 2011 et 2013, quand, dans le même temps, les revenus laitiers qui ont oscillé entre 22 et 29 000 euros.

Si la crise de revenu actuelle touche aussi bien le secteur céréalier que laitier, elle n'intervient donc pas sur des exploitations de même santé financière. Les exploitations d'élevage laitier ont aussi connu une phase de croissance rapide de la production entre 2010 et 2014, ce qui accroît les besoins en fonds de roulement et tend les trésoreries.



2. La transformation laitière en Normandie

En Normandie 83% du lait transformés par les laiteries privées



2.1 Divergence coops-privés

Dès 2012, l'analyse montrait une divergence des stratégies des entreprises, recoupant grosso modo la différence Coopératives / industriels privés.

Les coopératives ont poursuivi leur stratégie de développement des volumes transformés pour répondre à la volonté de développement de leurs coopérateurs. Ainsi, la Coopérative d'Isigny-Sainte Mère a-t-elle achevé la construction de deux tours de séchage. Les Maîtres Laitiers du Cotentin, après quelques hésitations, ont décidé de construire une usine de lait liquide qui produira pour la Chine. La coopérative AGRIAL s'est rapprochée de la coopérative CORALIS, puis de la coopérative EURIAL, dont la zone de collecte s'étend sur les départements au sud de la Normandie. Mais cette stratégie de développement par fusions ou acquisitions, n'a pas apporté immédiatement un débouché supplémentaire à ses coopérateurs comme espéré. La 4^{ème} coopérative normande (la CLHN) a choisi de se rapprocher de SODIAAL. Simple coopérative de collecte, elle a pris de plein fouet le retournement du marché laitier, sans disposer de beaucoup de possibilités de valoriser ses débouchés. On retrouve là une situation qui n'est pas sans rappeler celle des GIE de collecte, qui en Normandie, ont vécu les mêmes difficultés quelques années auparavant.

Pendant ce temps, les groupes industriels présents en Normandie (Lactalis, Savencia, Danone,...) ont poursuivi leur stratégie : Avec peu d'investissements importants, ils sont restés sur leur position qui était de valoriser au mieux leur collecte sans développement important

au-delà. La crise laitière a même poussé certaines d'entre-elles à envisager une baisse de leur collecte laitière. C'est le cas de DANONE qui a passé un accord avec ses éleveurs pour diminuer sa collecte de 10% à terme.

2.2 Une bonne santé financière

A la différence des élevages, l'observation des résultats financiers des entreprises de transformation laitière intervenant en Normandie et dont le résultat 2015 est publié (sociétés cotées en Bourse et coopératives) démontre une bonne santé financière jusqu'à l'exercice 2015. La crise laitière n'a pas provoqué de regroupement significatif d'entreprise, à part l'intégration de la Coopérative Laitière de Haute-Normandie au sein de SODIAAL.

En 2015, l'Autorité de la concurrence a condamné 11 laiteries françaises à une amende d'un montant total de 193 millions d'euros pour entente illicite. Les faits portent sur une répartition des réponses aux appels d'offres sur des produits laitiers frais vendus sous marques de distributeurs (MDD) entre 2006 et 2012. En Normandie, plusieurs entreprises sont concernées par ce jugement : SENOBLE, NOVANDIE, LACTALIS, Maîtres Laitiers du Cotentin. La plupart de ces sociétés ont fait appel.

3. Éleveurs-laiteries : quelles nouvelles relations ?

4.

4.1 Depuis 2010, des contrats pour 90% des éleveurs

Jusqu'en 2009, les gouvernements français successifs n'ont rien fait pour préparer la filière laitière à la sortie des quotas. Votée en juillet 2010, la Loi de Modernisation de l'Agriculture poussait à la signature de contrats de vente écrits pour la vente du lait entre les éleveurs et les transformateurs, liés jusqu'alors par de simples accords oraux implicites.

Les 4 grands groupes laitiers collectant en Normandie (LACTALIS, SAVENCIA (ex-Bongrain), DANONE, SENAGRAL) ont négocié avec les éleveurs des contrats-cadre. Il reste le cas de plusieurs PME laitières, où le dialogue n'est pas aussi structuré qu'avec les grands groupes, et où aucun contrat écrit n'existe à ce jour.

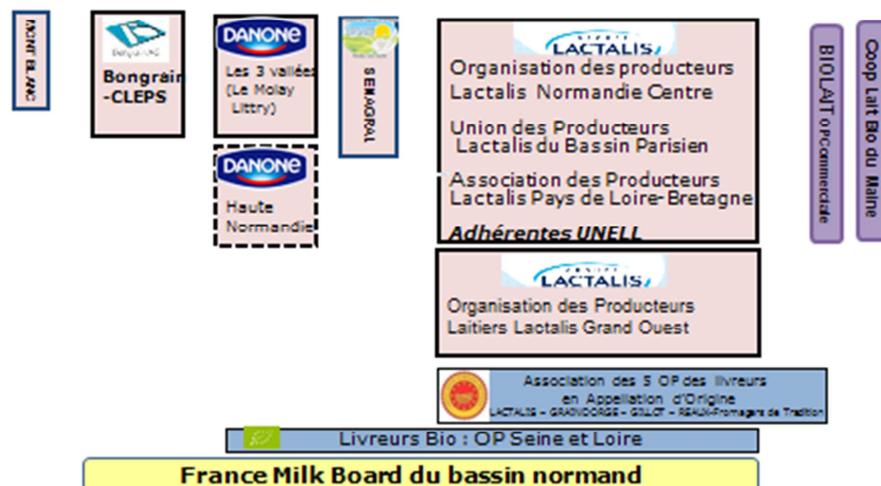
La plupart des éleveurs normands livrant à une laiterie privée ont donc signé un contrat écrit. Bien qu'il soit très difficile de l'estimer, le chiffre d'au moins 90 % semble plausible.

4.2 Quels rôles pour les Organisations de Producteurs dans l'après-quota ?

La LMA a aussi organisé l'agrément d'organisation de Producteurs laitiers. 18 Organisations de Producteurs laitiers interviennent en Normandie, dont 17 sont maintenant agréées officiellement par le Ministère.

18 Organisations de Producteurs (OP) laitières intervenant en Normandie

mai 2016



Les OP intervenant en Normandie peuvent être structurées de deux façons :

- Organisations de type « vertical » : Elles sont composées d'élevages livrant à une même laiterie. C'est le schéma majoritaire.
- Organisations de type « horizontal » : les adhérents livrent à plusieurs laiteries. C'est le cas par exemple de l'OP Seine & Loire des livreurs Bio, ou France Milk Board Normandie qui cherche à structurer des adhérents par grand bassin laitier.

La majorité des OP sont non commerciales ; c'est-à-dire qu'elles ne deviennent à aucun moment propriétaires du lait de leurs membres. Seule, BIOLAIT en Normandie est agréée comme une OP commerciale.

Aujourd'hui, le rôle des OP varie selon la place laissée par les laiteries :

Certaines laiteries se préparent par exemple à déléguer aux OP des responsabilités comme la gestion des volumes. L'OP aura en charge d'assurer un suivi groupé des livraisons de ses adhérents afin de répondre aux attentes du transformateur.

D'autres laiteries sollicitent les conseils d'administration des OP afin de réfléchir sur de nouveaux indicateurs servant à établir les prix.

À contrario, d'autres laiteries ont des relations difficiles avec leurs OP, comme le montre la judiciarisation des relations entre l'OPNC (adhérente UNELL) et LACTALIS.

La construction des OP débute depuis 2011 et 2012 seulement. Elles ont besoin de temps pour construire des bases de travail avec leurs entreprises laitières. Elles ont pu bénéficier dans un premier temps d'une conjoncture globalement clémente de la filière lait jusqu'en 2014. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La baisse continue du prix du lait payé aux éleveurs depuis la mi-2014 durcit le climat dans la filière et rend de plus en plus difficile la construction de relations entre les OP et les laiteries.

La tentation est grande pour certaines OP de changer de statut et d'opter pour celui d'OP commerciale, c'est-à-dire d'acheter le lait à ses adhérents et de le revendre aux industriels. L'histoire de tentatives identiques en Normandie les retient : les GIE de collecte dans les années 2000, ou la coopérative de collecte CLHN récemment, ont fonctionné sur ce principe et leurs difficultés lorsque le marché devient excédentaire, les a conduit à une impasse. À contrario AGRIAL a voulu sortir de ce statut de coopérative de collecte en achetant des usines de transformation afin de maîtriser les 2 maillons de la filière : collecte et transformation.

4.3 Installation et agrandissement : de nouvelles pratiques

Avec les quotas laitiers, les règles étaient simples dans la législation française: l'éleveur qui reprenait les terres, s'adjoignait les références laitières qui leur étaient liées. Ce n'est plus le cas: une exploitation qui reprend l'élevage de son voisin n'est plus assurée de pouvoir additionner les 2 volumes de production. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la ou les laiteries des exploitations concernées. Les nouvelles règles de cession des contrats qui se mettent en place génèrent une mobilité des droits à produire à l'échelle de la zone de collecte des entreprises. Et quand cette entreprise est une entreprise nationale, cela génère une mobilité à l'échelon national.

Cette première année de l'après-quota a permis de constater une généralisation de la pratique dans la région de l'achat et vente des contrats. Seules quelques laiteries y échappent. Légalement, la cession du contrat ne peut être monétarisée en cas de contrat coopératif. Il n'empêche que l'on constate l'apparition de cession-reprise de parts sociales coopératives, bien au-delà de leur valeur faciale. L'existence d'achat-vente de quotas laitiers avait été un argument important pour la suppression des quotas. On retrouve pourtant la constitution d'un marché d'achat-vente de contrats laitiers.

Jusqu'en 2014, l'administration accordait, par le biais d'un système de réserves, une référence laitière supplémentaire aux jeunes qui devenaient éleveurs laitiers. Ce système n'existe plus et maintenant un jeune qui veut s'installer doit contacter sa laiterie pour voir si elle peut favoriser son installation en augmentant la référence du contrat de l'exploitation et dans quelles conditions. On observe en Normandie, que toutes les laiteries donnent des coups de pouce aux jeunes, mais dans des conditions très disparates, selon des règles, pas toujours écrites, négociées ou non avec leur OP, et avec des exigences très variables. La plupart des laiteries n'exigent plus que le jeune suive le parcours à l'installation aidée, ce qui conduit à un effondrement des installations aidées par l'État. Ainsi, les DJA attribuées dans la Manche, département très laitier, sont-elles passées de 125 en 2013 à 59 en 2015.

4.4 L'encadrement des volumes par les laiteries

Si les quotas laitiers ont disparus, les éleveurs n'en ont pas fini avec la notion de référence. Appelée parfois d'un autre nom (volume de commercialisation,...) les laiteries normandes ont redéfini la référence, le plus souvent par rapport à la dernière référence FranceAgriMer, plus ou moins modifiée en y intégrant le taux de matière grasse, en s'appuyant sur une, deux ou trois dernières références.

Dans le système des quotas, les laiteries étaient tenues, avec des dates butoir, de communiquer à leurs livreurs un état de leur collecte et une autorisation de dépassement des références individuelles, permises par les sous-réalisations d'une partie des éleveurs. Les laiteries continuent à communiquer en ce sens même si la procédure, et les dates, ne sont plus calées par l'administration.

Les pénalités prélevées par Bruxelles n'existent plus. Mais la plupart des laiteries privées, dans leur contrat, ainsi que certaines coopératives, dans leur règlement intérieur, ont créé des pénalités-entreprise, qui remplacent les pénalités (ou TFA : Taxe Fiscale Affectée).

Ces pénalités-entreprises sont prélevées sur les payes de lait des élevages qui dépassent leur référence additionnées des prêts de campagne. Les modalités varient selon les laiteries, mais dans tous les cas, l'argent prélevé reste dans la laiterie. Le but de ce système est de réguler les livraisons des éleveurs.

En quelques mois, toutes les laiteries se sont organisées pour contrôler et réguler les volumes de lait livrés par leurs éleveurs. D'une régulation des volumes de lait par les pouvoirs publics, nous sommes passés à une régulation par les laiteries.

4.5 Comment fixer les prix du lait ?

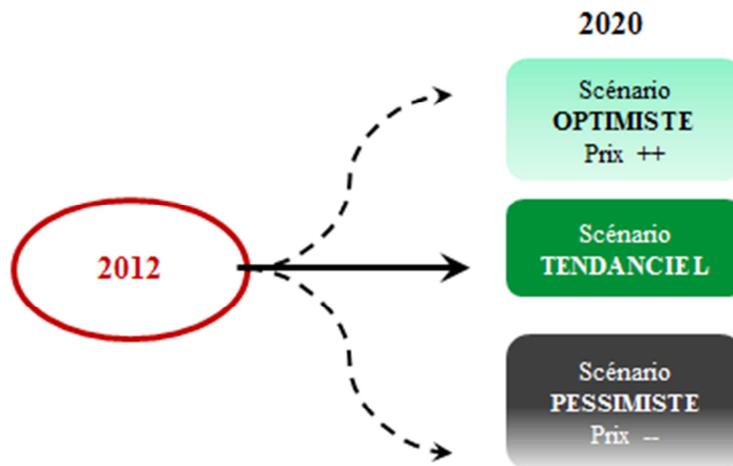
En même temps que les règles sur la mobilité des contrats, les règles de fixation du prix du lait ont changé. Sans rapport avec la fin des quotas, mais simultanément, les interventions de l'Autorité de la Concurrence ont interdit aux entreprises de fixer un prix minimum régional du lait, comme cela était le cas auparavant.

Aujourd'hui les interprofessions laitières régionales (CIRLAIT, CRIEL) ne peuvent en aucun cas aborder ces sujets sous peine de poursuites judiciaires. L'interprofession se borne donc à diffuser des indicateurs basés sur des cotations de marchés.

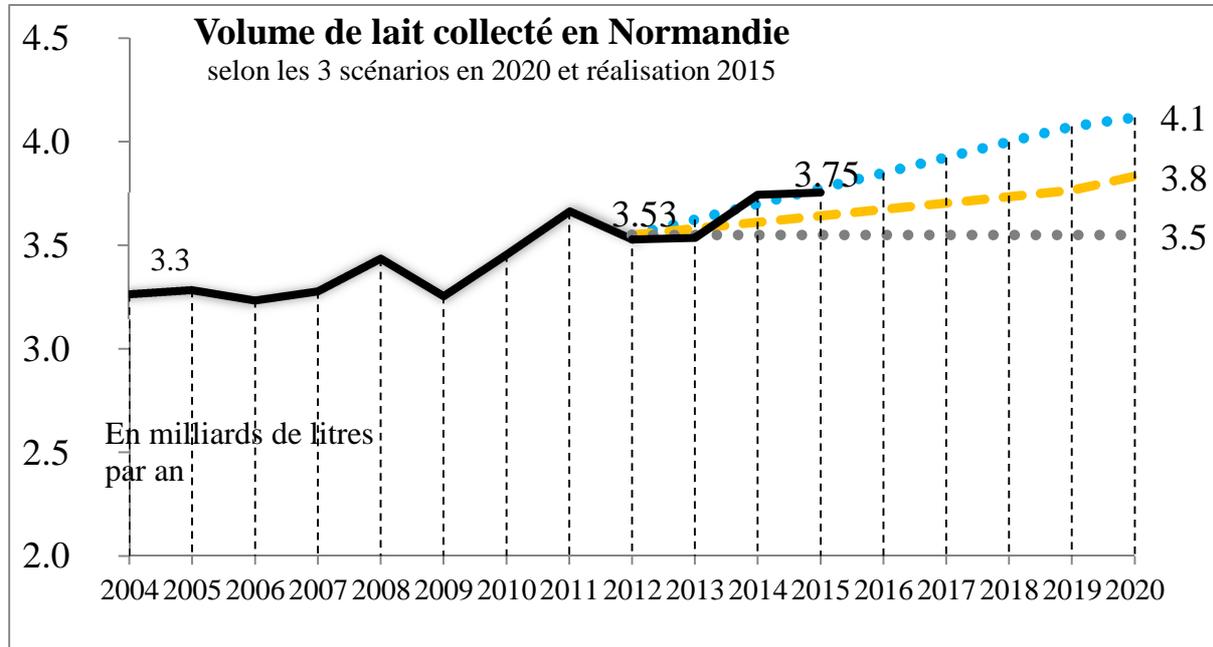
La fixation du prix d'achat du lait est maintenant de la compétence pleine et entière de chaque entreprise. Cette situation nouvelle n'est pas clairement décrite dans les contrats. Le temps passant, on voit se multiplier les divergences d'appréciation entre laiteries et éleveurs. Ce sera un des thèmes majeurs dans les mois à venir, et notamment lors du renouvellement des contrats arrivant pour la plupart à terme en 2016.

5. Rétrofuturisme : retour sur la prospective de 2012

Une étude prospective a été réalisée par les Chambres d'agriculture de Normandie à partir des données 2012 (1). Trois ans après, que peut-on en dire ? Elle s'articulait sur 3 scénarios articulés autour d'un scénario tendanciel et de 2 scénarios contrastés.



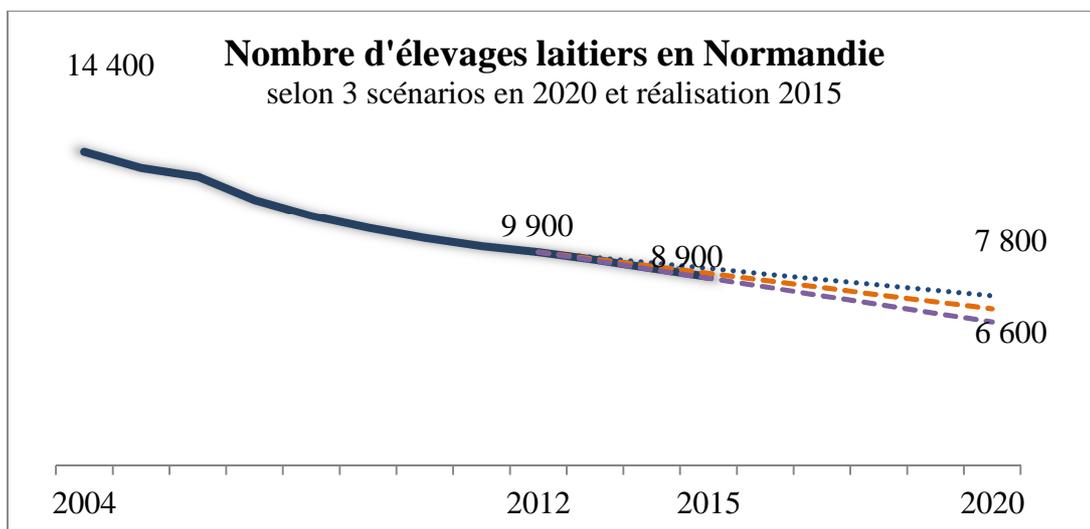
5.1 Prévisions sur le volume de lait produit



En 2015, la Normandie a produit 3.75 milliards de litres de lait, un chiffre proche du scénario le plus élevé envisagé en 2012. Ce niveau élevé de collecte perdurera-t-il ?

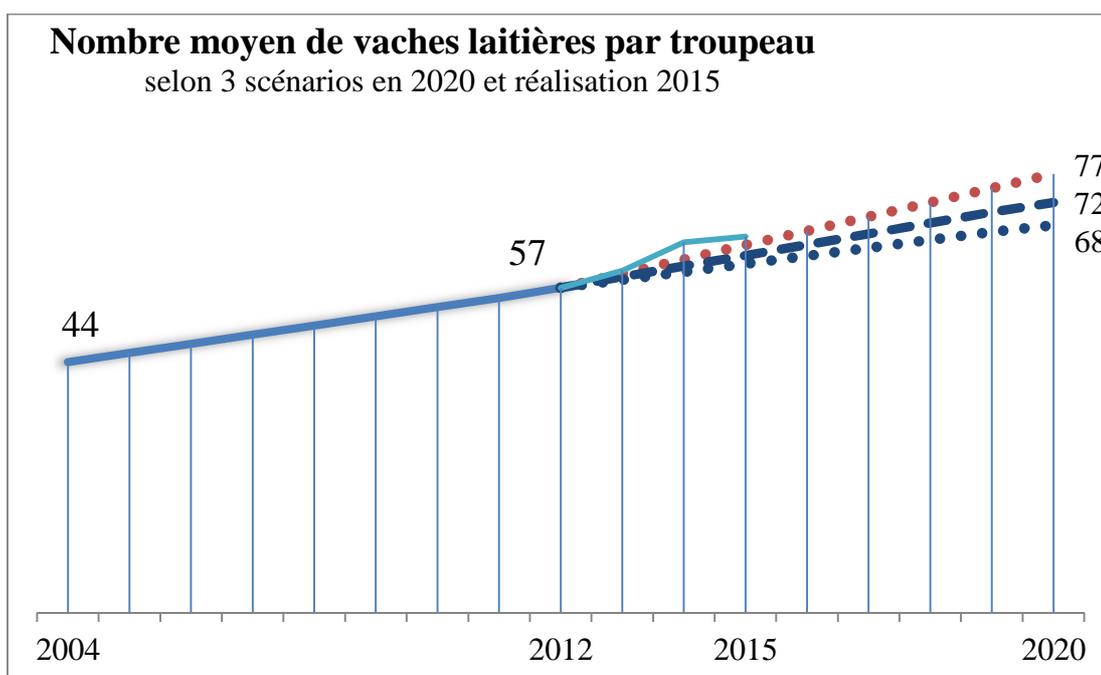
De 2010 à 2015 le volume produit en Normandie a augmenté de 9 %. C'est une évolution identique à l'évolution de la production européenne. La Normandie a donc pris sa part à la surproduction qui affecte le continent.

5.2 Prévision sur le nombre d'élevages



Le chiffre réalisé 2015 se situe entre la prévision tendancielle et la prévision pessimiste.

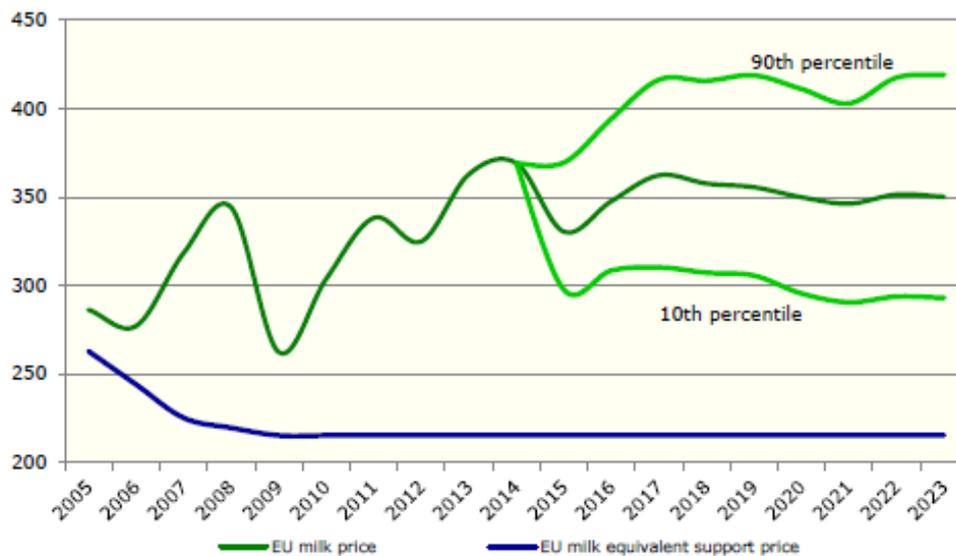
5.3 Prévision sur la taille des élevages



Le chiffre réalisé 2015 se situe au-delà de la prévision haute : les éleveurs pour augmenter rapidement leur production ont augmenté le troupeau de vaches, sans améliorer beaucoup le rendement par vache. Un rééquilibrage se produira sans doute en 2016 et 2017.

5.4 Prévision sur le prix du lait

Graph 3.4 Projected price and possible paths for EU farm-gate milk price (real fat content, EUR/tonne)



Source CE

L'utilisation des prévisions de prix de la Commission européenne (2) avait permis de disposer de scénarios contrastés en matière de prix du lait départ ferme.

En 2015, le prix du lait payé en Normandie est en retrait de 10% par rapport au prix de 2013, soit un niveau de prix intermédiaire entre le niveau tendanciel et le niveau pessimiste. Le prix 2016 se situera probablement au niveau de ce prix pessimiste.

Globalement, les statistiques disponibles sur les 3 premières années de la prospective confortent les projections réalisées, pourtant critiquées à l'époque de leur élaboration comme pas assez volontariste, ou trop pessimiste, notamment pour le scénario du même nom, auquel aucun acteur de la filière ne voulait croire en 2013 ou 2014. La dégradation rapide du marché laitier européen en 2015 et 2016 confirme pourtant que ce n'était pas un scénario à exclure.

Conclusion

La restructuration de l'élevage laitier normand ne faiblit pas. Les arrêts de production sont toujours nombreux, proche de 4 % par an. Le Plan d'aide d'urgence a mis au jour de nombreuses situations financières difficiles. Une partie des éleveurs est victime de leur forte-exposition au marché. Producteurs de matières premières de la filière lait, ils sont exposés sans aucuns garde-fous aux fluctuations du marché.

Malgré la crise que connaît le marché laitier, une partie des éleveurs continuent à croire à leur développement et à miser sur les atouts de la Normandie pour la production laitière. Les élevages continuent à s'agrandir rapidement, le nombre des élevages de plus de 100 vaches laitières a doublé en 5 ans. La constitution, ces derniers mois d'un marché des contrats laitiers est un signe de l'intérêt de ces éleveurs pour investir dans la production. Ces éleveurs confiants dans l'avenir, sont confortés par leurs coopératives qui ont pour volonté de développer leur part de marché. La crise sur les marchés laitiers que nous vivons depuis la mi-2014, ne semble pas remettre en cause cet élan pour l'instant. Le sera-t-il si la crise se prolonge, ce qui est probable ? Peut-être bien que oui, mais peut-être bien que non !

Bibliographie

LEGRAIN Philippe, BRETON Marie, DAURIOS Julien, DE LA BORDE Isabelle,
HIRSCHLER Jean, LAFONT Michel (2014), « 2020, quels élevages laitiers en Normandie? »
Actes des Rencontres Recherche Ruminants 2015

<http://www.journees3r.fr/spip.php?article4019>

Commission Européenne, (2013) "Prospects for agricultural markets and income in the EU
2013-2023"

http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/index_en.htm